



Taussac
— la —
Billière

IDENTIFICATION des ZAEnR (Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables)

À la fin de l'année dernière, la commune de Taussac la Billière a déposé sa candidature pour la création d'une zone photovoltaïque au sol sur des terrains communaux de la Veyrasse.

Le Comité Régional de l'énergie informe les communes que l'objectif fixé n'est pas atteint et qu'il convient de déterminer d'autres zones.

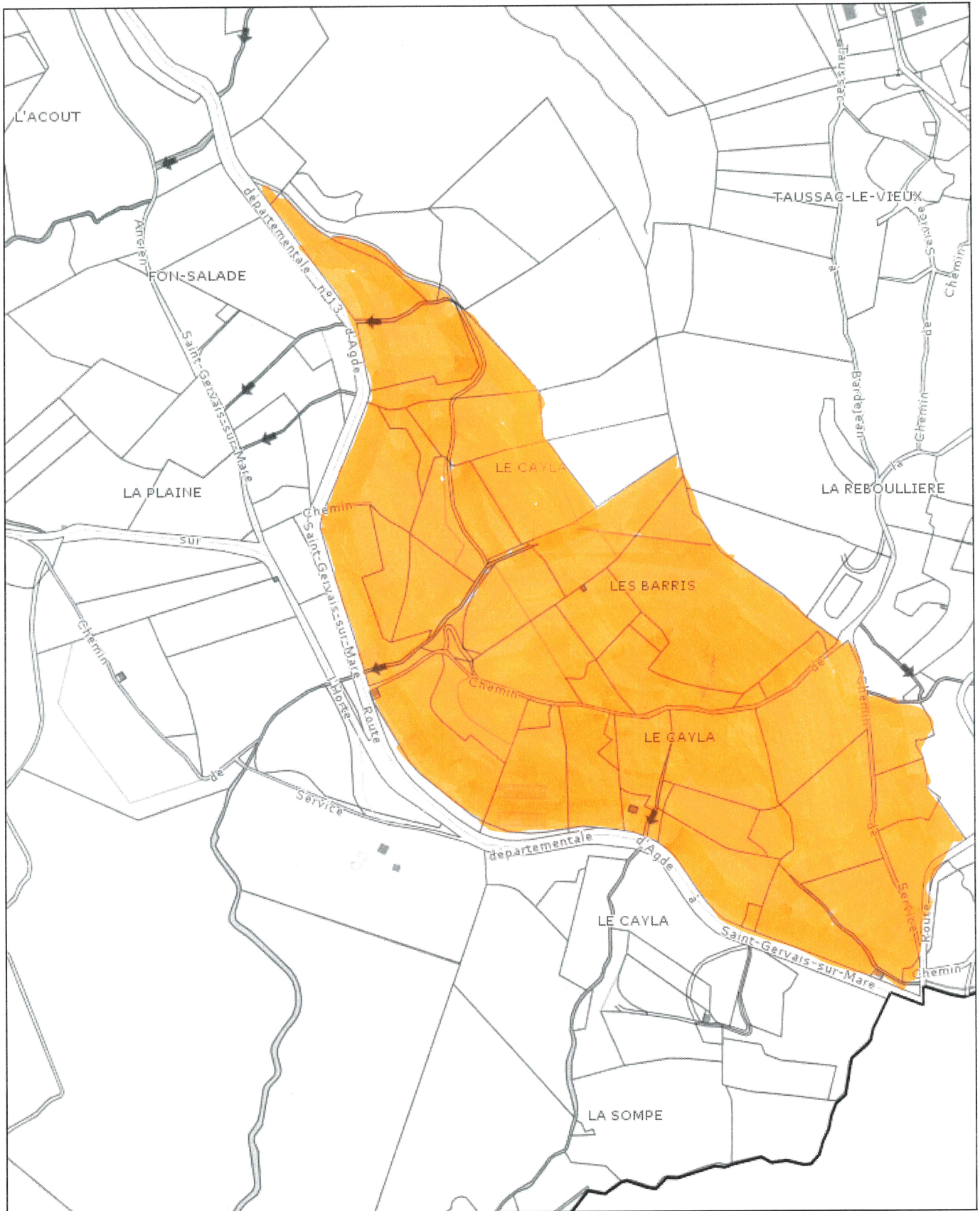
La commune de Taussac la Billière ne dispose pas d'autres terrains communaux susceptibles de recevoir de telles installations.

Nous avons identifié une zone propice de terrains privés qui pourrait être proposée aux services de l'état sur les lieux-dits Le Cayla – Les Barris.

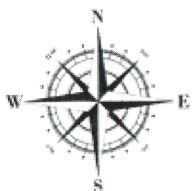
Vous voudrez bien nous faire part de vos avis ou observations avant le 30 novembre 2024, soit :

- Par courriel : mairie@taussac-la-billiere.fr
- Par courrier à l'adresse : Mairie de Taussac la Billière Rue de la Mairie – L'Horte – 34600 TAUSSAC LA BILLIÈRE
- Sur le registre déposé en mairie de TAUSSAC LA BILLIÈRE





Echelle : 1/5000



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.